

# Conservatoire Musique et Danse du SIVOM des 3 Vallées

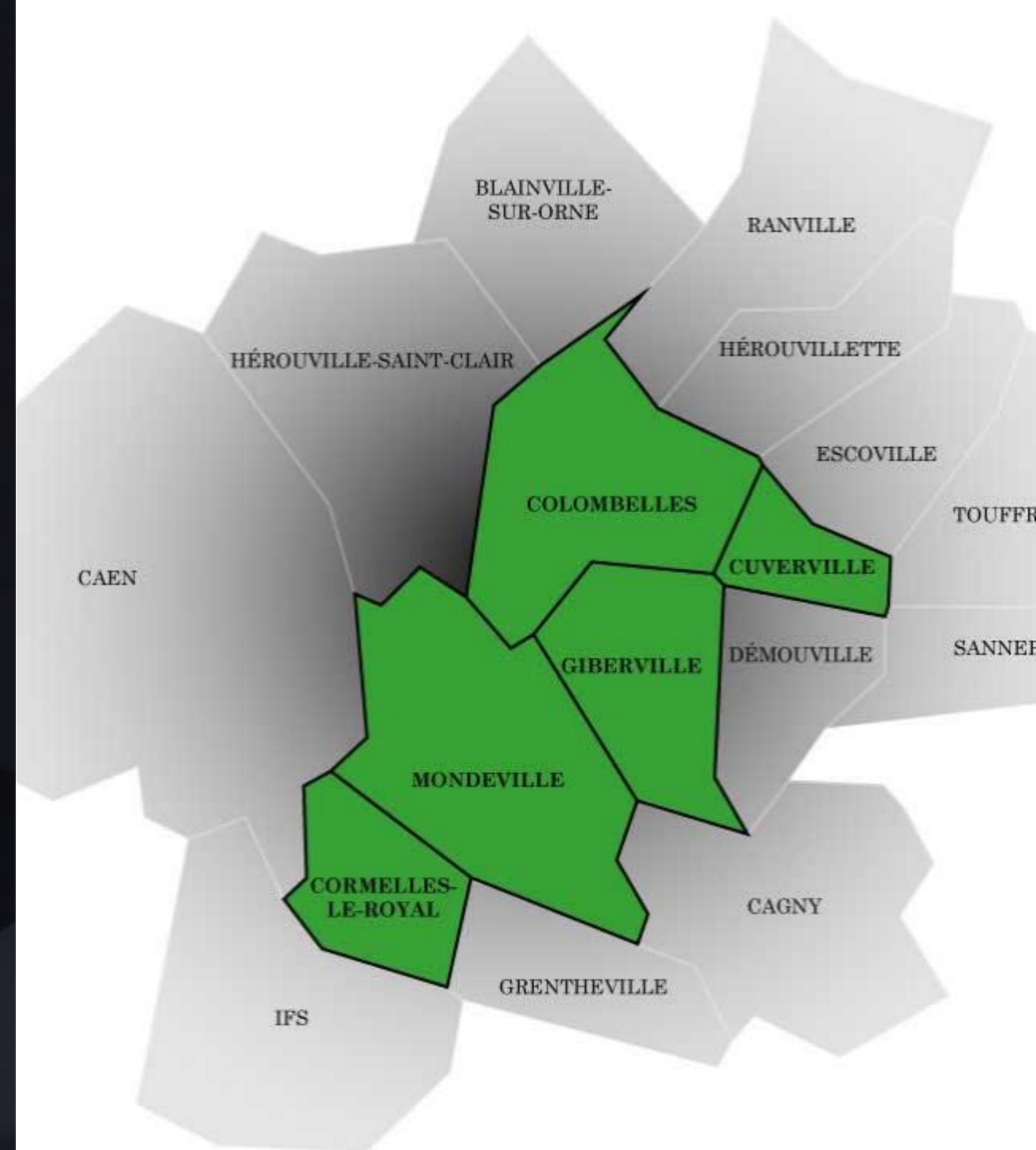
Livret de présentation - Mécénat Culturel



# Le SIVOM des Trois Vallées

Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple

- Un bassin de population de 29 000 habitants.
- Un territoire chargé d'histoire.
- Ayant en gestion :
  - 1 Conservatoire Musique et Danse
  - 2 Piscines (Mondeville et Colombelles)



# Conservatoire du SIVOM des Trois Vallées

## En quelques chiffres

- 430 élèves
- 25 enseignants (4 en Danse et 21 en Musique)
- 40 à 50 évènements gratuits à l'année
- Un dispositif d'Education Artistique et Culturelle volontariste.

**CONSERVATOIRE**  
A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL (C.R.I.)

**MUSIQUE & DANSE**  
2025-2026

**INSCRIVEZ-VOUS ICI**

**NOUS CONTACTER**  
musique.danse@sivomdes3vallees.fr  
02 31 34 87 47  
En quelques clics, retrouvez toutes les informations sur :  
<http://www.sivomdes3vallees.fr>

Logo of the Region of Normandy (Région Normandie) and Calvados (Le Développement).

SIVOM DES TROIS VALLEES



Antenne de Colombelles  
(Auditorium et Studios de Danse)

Antenne de Mondeville - Château de Bellemaist  
(Administration et salles de cours de musique)



# Pourquoi soutenir le conservatoire ?

Devenir mécène du Conservatoire c'est :

- Soutenir un établissement de proximité, ouvert à toutes et tous.
- Soutenir l'accès à la Culture sur mon territoire.
- Favoriser l'attractivité de mon territoire.
- Bénéficier d'actions au bénéfice de mon entreprise (contreparties co-construites).

# Pourquoi soutenir le conservatoire ?

Quels projets puis-je soutenir ?

- Actions culturelles.
- Projets pédagogiques et artistiques du Conservatoire.
- Achats d'instruments de musique ou de matériel technique/pédagogique.



# Pourquoi soutenir le conservatoire ?

Il existe trois formes de mécénat :



Mécénat financier



Mécénat en compétences



Mécénat en nature

# Pourquoi soutenir le conservatoire ?

Qu'est-ce que j'y gagne en tant que particulier ?

- Une réduction d'impôts de 66% du montant du don (dans la limite de 20% du revenu net imposable).
- J'ai la possibilité de reporter la réduction d'impôt sur les 5 années suivantes.
- Des contreparties proposées par le Conservatoire.

# Pourquoi soutenir le conservatoire ?

Qu'est-ce que j'y gagne en tant qu'entreprise ?

- Une réduction d'impôts de 60% du montant du don (dans la limite de 0,5% du chiffres d'affaires HT).
- Le mécénat n'est pas assujetti à la TVA.
- L'entreprise à la possibilité de reporter la réduction d'impôt sur les 5 exercices suivants.
- Des contreparties co-construites avec le Conservatoire.

# Pourquoi soutenir le conservatoire ?

## Quelles contreparties ?

- Des ateliers de cohésion d'équipe.
- Une communication sur le partenariat entre l'entreprise et le Conservatoire (réseaux sociaux, apposition de logo, etc.).
- Mise à disposition de salle gratuitement.
- Des places de concert.
- Autres actions selon les idées et les possibilités.



Soutenir mon Conservatoire,  
C'est être acteur de mon territoire.



**Contact :**

Florentin MOREL

[florentin.morel@sivomdes3vallees.fr](mailto:florentin.morel@sivomdes3vallees.fr) 06  
80 99 49 51

